



---

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Soutenez l'ambition des élèves  
de la maison d'éducation de la Légion d'honneur  
de Saint-Denis

---

# LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

---

Établissements d'enseignement public placés sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur, les maisons d'éducation accueillent en internat 1 000 élèves de collège, lycée (dont filière STMG) et post-bac, BTS de commerce international et classes préparatoires littéraires.

Ouvertes aux filles, petites-filles et arrière-petites-filles de membres de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite ainsi que de médaillés militaires, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ont une réussite de 100 % au brevet, au bac (98 % de mentions) et au BTS. Près de 70 % des élèves de khâgne intègrent les écoles les plus prestigieuses.

Ces résultats illustrent la vocation des maisons d'éducation : offrir à des élèves motivées et méritantes des conditions de travail propices à l'excellence, favoriser l'ouverture intellectuelle dans un cadre d'éducation rigoureux, encourager l'effort individuel et la dynamique collective. Sont cultivées les valeurs communes des ordres nationaux : estime de soi, respect des autres, civisme, effort et, naturellement, mérite.

Le collège est situé aux Loges à Saint-Germain-en-Laye, le lycée et les classes de post-bac à Saint-Denis.

## PAROLES D'ÉLÈVES

---



« Dès mon entrée au lycée, j'ai su que je voulais faire une école de commerce. Alors choisir la filière STMG m'a paru évident. L'effectif restreint des classes et l'attention particulière que nous portent nos professeurs sont une grande chance pour nous. L'ambiance de classe est renforcée par le voyage à Londres que nous faisons en première. »

—  
**Marie-Amélie, élève de terminale STMG**

« Le BTS de commerce international représente une réelle opportunité tant sur le plan professionnel que personnel. Les excellentes conditions d'étude nous permettent d'approfondir nos connaissances et d'atteindre un niveau élevé, notamment dans les matières nouvelles (management, marketing international). La diversité des séjours d'étude ou de pratique professionnelle à l'étranger et la qualité du réseau offert par cette formation sont également des atouts. »

—  
**Emilie, étudiante en BTS de commerce international**

# POURQUOI SOUTENIR NOS ÉLÈVES DE STMG ET DE BTS ?



Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ont une vocation sociale depuis leur création par Napoléon en 1805. Aujourd'hui 30 % de nos élèves sont dispensées pour tout ou partie du taux de pension. L'institution soutient également des élèves issues de familles fragilisées ou éloignées géographiquement.

L'ouverture sur la vie économique et sur l'étranger qu'exigent le bac STMG (Sciences et Technologies



du Management et de la Gestion) et le BTS de commerce international nécessite d'équiper élèves et professeurs d'ordinateurs personnels, d'imprimantes collectives et de tableaux numériques.

Les élèves de BTS doivent compléter leur formation théorique par des stages à l'étranger et des découvertes d'entreprises qui mobilisent des fonds importants (déplacement, logement, vie quotidienne).

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LA DESTINATION

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles. Elle est dûe par les entreprises, qui peuvent en choisir la destination et ainsi décider de soutenir un projet éducatif ou social.

Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale de votre entreprise. Depuis 2015, votre contribution est répartie entre le « quota », le « hors quota » et la « fraction régionale ». La maison d'éducation de Saint-Denis peut bénéficier de la part « hors quota ».

Taxe brute : 0,68 % de la masse salariale

Quota  
26 %

Hors quota  
23 %

Fraction régionale  
51 %

# OÙ ET QUAND VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

---

Vous devez  
acquitter la taxe  
d'apprentissage  
auprès de votre  
organisme  
collecteur habituel  
(OCTA)  
le 28 février 2018  
au plus tard.

## VOUS AVEZ DEUX POSSIBILITÉS

---

1

—  
Effectuer le versement via votre  
OCTA en utilisant le formulaire  
CERFA sur lequel vous  
indiquerez comme bénéficiaire  
de votre versement :  
« Maison d'éducation de la  
Légion d'honneur » ;  
et précisez que votre  
versement est fait sur la  
part « hors quota » de la taxe  
d'apprentissage.

2

—  
Ou établir un chèque  
directement à l'ordre  
de « Maison d'éducation  
de la Légion d'honneur »  
et l'adresser à :  
Olwen de Cacqueray  
Maison d'éducation  
de la Légion d'honneur  
5, rue de la Légion d'honneur  
93 200 Saint-Denis

## RÉFÉRENCES UTILES POUR VOS DÉMARCHES

---

La maison d'éducation de la  
Légion d'honneur de Saint-  
Denis est habilitée à  
recevoir la taxe d'apprentissage  
et figure comme telle sur les  
listes préfectorales.

Code établissement (UAI) :  
0930863h  
SIRET : 180 000 010 00017  
IBAN : FR76 1007 1750 0000  
0010 0500 212 TRPUFRP1

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

---

Olwen de Cacqueray  
au 01 48 13 13 33  
ou par mail :  
[taxedapprentissage@  
legiondhonneur.fr](mailto:taxedapprentissage@legiondhonneur.fr)

